

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 03 AOÛT 2023

### **N° 2023-315 ACQUISITION DE MATÉRIEL NUMÉRIQUE – RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n°2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente.

Considérant l'objectif du développement de la lecture publique sur le territoire, il est attendu un accroissement de l'offre numérique au sein du réseau des bibliothèques.

Considérant l'axe inscrit au Projet Culturel Scientifique Educatif et Social du réseau soutenu par la DRAC dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

Considérant la nécessité d'équiper le réseau des bibliothèques du matériel approprié, pour proposer cette offre,

#### LA PRÉSIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : A ce titre, la Présidente retient donc la proposition suivante :

L'espace **Technologie de Hyper U** pour :

- L'acquisition de tablettes pour un montant de **1 788.33 € HT**, soit **2 146.00 € TTC**
  - Le matériel d'animation jeux-vidéo pour un montant de **804.13 € HT**, soit **964.96 € TTC**
- Le montant total est de **2 592.46 € HT**, soit **3 110.96 € TTC**.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 02 août 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 03/08/2023